



PRÉFET DE LA SARTHE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le Mans, le 22/11/2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

UN RASSEMBLEMENT FESTIF DE TYPE « FREE PARTY » NON AUTORISÉ S'EST TENU DIMANCHE 21 NOVEMBRE AU MANS

Dans la nuit de samedi à dimanche 21 novembre 2021, un rassemblement festif de type « free party » non autorisé, s'est tenu dans un ancien hangar désaffecté situé dans la zone industrielle sud du Mans, regroupant entre 250 et 300 personnes.

Ce rassemblement s'est a priori déroulé à l'initiative du collectif « Sound system », qui a installé du matériel de sonorisation de type « mur de son », ainsi qu'un écran géant et un dispositif d'éclairage.

La préfecture condamne fermement cette manifestation musicale qui est intervenue en dehors des règles applicables à ce type d'événements et dans des conditions totalement irresponsables dans le contexte sanitaire de nouveau très dégradé dans la Sarthe.

La mobilisation et l'intervention rapide des effectifs de la police nationale dans la nuit de samedi à dimanche ont permis de circonscrire les lieux et de maîtriser la situation.

La free-party s'est terminée dimanche après-midi dans le calme. Elle a donné lieu à des opérations de contrôle opérées par la police nationale qui ont conduit à plusieurs interpellations suivies de gardes à vue de même que la saisie de deux véhicules contenant du matériel de sonorisation.

Parallèlement, des effectifs de la gendarmerie nationale ont été largement déployés pour effectuer une opération de contrôle des flux qui a également permis de relever plusieurs infractions.

La préfecture salue l'action coordonnée des forces de l'ordre et rappelle que les verbalisations pour conduites en état d'alcoolémie ou sous stupéfiants se traduisent concrètement par des suspensions administratives immédiates du permis de conduire.